

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Séance du lundi 13 mars 2017

Membres du conseil présents : Frédéric ALEXANDRE, Philippe BATIFOULIER, Viviane BIRARD, Gilles BROUGERE, Nathalie FERRE, Pascale GARNIER, Pascale MOLINIER, Nader NEFZI, Antoine PECOUD, Denis PERNOT, Nicolas PINSARD représenté par Maria ROUBTSOVA, Loïc PLESEL, Leonor SEIJAS, Manel TOUMI.

Membres du conseil excusés : Éric DESMONS, Mireille DUNEZ- SIMON, Rémi GAGNAYRE, Marie-Anne PAVEAU, Françoise SULLET – NYLANDER, Christoph WULF.

Membres du conseil absents :

Victor AUDUBERT, Noellyne BERNARD, Bertrand LEGENDRE, Olivier FAVEREAU, Gabrielle LE TALLEC-LIORET, Mustapha MEKKI, Yannick TRIGANCE.

ORDRE DU JOUR

- ✚ Accueil des élus doctorants
- ✚ Les contrats fléchés
- ✚ Le calendrier des contrats doctoraux
- ✚ Modification du jury des contrats : intégration de doctorants sans droit de vote
- ✚ Fiche retour : points forts/points faibles de chaque candidature
- ✚ Point sur Inspire
- ✚ Débat sur le projet de l'ED Erasme : voir document joint
- ✚ La plateforme pour la réinscription
- ✚ Les conventions de formation
- ✚ La contribution des laboratoires au rapport HCERES
- ✚ Relance du DUID (Diplôme d'université d'Initiation doctorale)
- ✚ Questions diverses

La séance est ouverte à 9h35 par Gilles BROUGERE, Directeur de l'école doctorale Érasme.

✚ Accueil des élu.e.s doctorant.e.s

Le conseil accueille les représentant.e.s doctorant.e.s élu.e .s, le 23 février dernier, qui assistent à leur premier conseil. Les doctorant.e.s présentent la liste des élu.e.s.

Les titulaires sont : Victor AUDUBERT, doctorant CERAL ; Nader NEFZI, doctorant CEPN ; Nicolas PINSARD, doctorant CEPN ; Leonor SEIJAS, doctorante UTRPP ; Manel TOUMI, doctorante CEPN. Les suppléant.e.s sont : Maria ROUBTSOVA, doctorante CEPN ; Mohammed RHALIMI, doctorant CEPN.

✚ Les contrats fléchés

Trois propositions de contrats fléchés ont été soumises à l'école doctorale. Le bureau de l'école doctorale les a examinées et propose au conseil de les valider. Le conseil vote à l'unanimité cette proposition.

Les trois contrats fléchés sont :

- Pour le CEPN : « Les métropoles, écosystèmes entrepreneuriaux inclusifs »
- Pour le Labsic : « Les industries culturelles, créatives et éducatives en Inde, les industries de la communication et du numérique en Inde : mutations industrielles, sociales et politiques »
- Pour Pléiade : « Analyse du discours numérique. Recherche linguistique à partir de corpus de discours natifs de l'internet. »

Pour les contrats fléchés les laboratoires ne doivent présenter qu'un.e seul.e candidat.e. Si d'autres bonnes candidatures apparaissent à cette occasion, il revient au laboratoire de les soutenir pour un contrat doctoral ordinaire

Le calendrier des contrats doctoraux

Les deux procédures, contrats ordinaires et contrats fléchés, sont annexés au compte rendu.

La validation des candidatures sur la plateforme et l'envoi de la liste doivent être effectués au **plus tard le 14 juin 2017 à 12h**. Le bureau étudiera la recevabilité des candidatures le 20 juin, le premier jury, sur dossiers, aura lieu le 23 juin à 14h, le second, les auditions, se déroulera le 29 juin et le 30 juin si cela ne peut se faire en une seule journée.

Gilles Brougère souligne qu'il faut être attentif à **la nouvelle procédure liée à la plateforme**. Si les laboratoires continuent à envoyer une liste des candidat.e.s (classé.e.s s'il y a plus d'un.e candidat.e pour les contrats ordinaires) avec un argumentaire pour chacune, **les candidat.e.s, les directeur.trice.s de thèses et de laboratoire doivent également avoir validé les candidatures sur la plateforme au plus tard le 14 juin 2017 à 12h**. Une tolérance de 48h sera accordée aux candidatures pour les contrats fléchés.

Modification du jury des contrats doctoraux

Gilles Brougère propose d'associer au jury deux représentant.e.s doctorant.e.s élu.e.s sans droit de vote. La proposition est votée à l'unanimité.

Fiches jury

Dans un souci de transparence et de retour aux candidat.e.s, Gilles Brougère propose qu'une fiche soit renseignée lors du jury soulignant les points forts et les points faibles de chaque candidature.

Point sur le CED USPC et le programme Inspire

Est actuellement négociée la répartition par USPC (et non plus au niveau des établissements) des contrats doctoraux ministériels auxquels s'ajouteraient les 16 contrats de site qui relèvent déjà d'USPC. Si la clé de répartition exacte n'est pas encore arrêtée, elle devrait conduire à des transferts de contrats des sciences « dures » vers les sciences humaines mais de façon limitée. Anne Pellé, VPCR de Paris 13 a des réserves sur ce processus dont nous ne savons pas s'il pourra être mis en place cette année.

Sur les quatre candidatures pour les contrats internationaux Inspire qui sont parvenues à l'école doctorale (à noter que les quatre étaient rédigés en anglais), l'école doctorale en a fait remonter trois, nombre maximum auquel elle peut prétendre. Le quatrième posait, entre autres, des problèmes de cohérence entre le projet et le laboratoire. Il était donc difficile de ne pas l'éliminer. Les trois dossiers sont de très bonne qualité, en particulier deux d'entre eux qui témoignent déjà de riches parcours internationaux des deux candidates. Les jurys d'USPC, totalement indépendants, un par pôle, se réuniront le 23 mars.

Débat sur le projet de l'ED Erasme

Le débat a porté sur le document joint en annexe. Si la plupart des points ont reçu l'aval informel du conseil, et avaient déjà fait l'objet d'accords lors de la rencontre de chaque directeur.trice de laboratoire, un point qui avait déjà suscité le débat lors de ces rencontres, a été profondément modifié. La création d'une commission d'admission pour tou.te.s les doctorant.e.s non financé.e.s fait l'objet d'opposition, en particulier des deux laboratoires de droit, et de réserves d'autres laboratoires du fait du risque de lourdeur et de travail supplémentaire qu'il impliquerait. Le directeur du CEPN intervient pour dire l'intérêt d'une dimension collective concernant tou.te.s les candidat.e.s et pas seulement ceux .celles qui sont financé.e.s. Il défend l'idée, qui reçoit l'agrément d'autres membres du conseil, que cela relève du laboratoire.

Le projet va donc développer une autre approche en articulant la question du recrutement avec celle de la transparence du processus. Chaque laboratoire devra au cours du prochain quinquennal proposer une procédure claire et transparente pour le recrutement des doctorant.e.s, proposé.e.s au financement ou non. Celle-ci devra être présentée sur un espace du site à créer. Le site permettra également aux candidat.e.s de proposer leur candidature selon cette procédure qui pourra différer d'un laboratoire à un autre. Elle devra cependant intégrer une dimension d'avis collectif avec de préférence une audition.

Le courrier de soutien du laboratoire, au moment de la validation et de la transmission des dossiers à l'école doctorale via la plateforme, devra indiquer la procédure (audition ou non, etc.) ainsi que l'avis du collectif (unanime, réserves de certains, etc.). Sur cette base, le directeur de l'école doctorale pourra donner un avis positif ou négatif ou bien encore soumettre les dossiers qui lui semblent demander une étude complémentaire au bureau. Dans ce cas, une nouvelle audition pourra être envisagée.

Gilles Brougère va rédiger le projet dans ce sens.

En ce qui concerne la formation des encadrant.e.s, beaucoup évoquent l'idée que les directeur.trice.s de thèse n'accepteraient pas une formation à l'intégrité scientifique car ce serait les suspecter. Dans le cadre de l'ED, il ne s'agit pas de les former à l'éthique et à l'intégrité scientifique mais de les aider à accompagner une prise en compte de cette dimension chez leurs doctorant.e.s, les aider à utiliser de façon efficace les outils anti plagiat. De plus, cette formation pourrait convenir aux collègues plus jeunes qui commencent à (co)encadrer des thèses.

La plateforme pour la réinscription, les conventions de formation

Gilles Brougère présente la façon dont les opérations de réinscription et celles relatives aux conventions de formation vont être effectuées dans le cadre de l'usage de la plateforme : les doctorant.e.s de 2^e année et au-delà vont être automatiquement inscrit.e.s sur la plateforme par les services du BRED et devront compléter a minima les informations. Les informations consignées dans apogée vont migrer vers la plateforme. Les doctorant.e.s auront à vérifier les données les concernant, à donner des informations sur leur financement, dire si il.elle.s font la thèse à temps plein ou partiel et devront indiquer leur projet professionnel.

A partir du mois de juillet, il.elle.s pourront procéder aux opérations de réinscription sur la plateforme en y déposant les documents demandés.

Les doctorant.e.s de 1^{ère} année vont recevoir prochainement un message pour éditer leur convention de formation et le cas échéant modifier leur dossier pour qu'elle soit complète.

 La contribution des laboratoires au rapport HCERES

Un courrier électronique sera envoyé aux laboratoires pour recueillir les données nécessaires au rapport HCERES ainsi que cela a été présenté lors des discussions avec les directions

 Relance du DUID (Diplôme d'université d'Initiation doctorale)

Profitant du changement de CFVU et de VP, l'école doctorale vient de relancer le projet de formation préparatoire au doctorat pour les candidat.e.s dont la formation antérieure ne permet pas une entrée directe en doctorat. Ce projet avait reçu un avis favorable du conseil de l'ED, de la Commission recherche, mais défavorable du CFVU.

 Questions diverses

- Les doctorant.e.s élu.e.s soulignent la nécessité de disposer d'un espace de travail. Le directeur rappelle que c'est une condition préalable à la validation des candidatures, les laboratoires devant proposer un espace de travail, éventuellement partagé, à tou.te.s les doctorant.e.s qui le souhaitent. Le CEPN évoque leur dispositif qui consiste à adapter l'offre aux besoins des doctorant.e.s, tou.te.s n'ayant pas les mêmes besoins en fonction de leur activité et de leur recherche.
- Questionnaire de « satisfaction ». Le questionnaire est présenté en annexe après avoir pris en compte une demande des doctorant.e.s élu.e.s à savoir profiter de ce questionnaire pour mieux connaître la perception du recrutement par les doctorant.e.s non financé.e.s et leurs souhaits en la matière. Certaines questions sont des reprises d'un questionnaire proposé il y a cinq ans de façon à comparer les résultats si le nombre de répondants le permet.

La séance est levée à 12h35.

Documents joints en annexe (4) :

- Procédures pour contrats doctoraux ordinaires et fléchés
- 1^{ère} esquisse du projet quinquennal Erasmus annoté en fonction des discussions du conseil
- Questionnaire de « satisfaction »